



**MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

**Projet de règlement n° 744
concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de
Saint-Denis-de-Brompton**

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 3 février 2026, le projet de règlement n° 744 *concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton* ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement n° 744 *concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton* sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 3 mars 2026 à 19 h 30, au rez-de-chaussée de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton ;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé 2050, rue Ernest-Camiré, à Saint-Denis-de-Brompton, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.sddb.ca.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 4 FÉVRIER 2026**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe